



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 10 décembre 2020

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 9 décembre 2020, à 19 heures 25, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 19 heures 25.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2020
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2020
7. Adoption du procès-verbal de la séance sur le budget tenue le 25 novembre 2020
8. Avis définitif de vente d'immeubles pour taxes impayées 2019
9. Adoption du Règlement 2020-02 reportant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2020
10. Surplus non affectés du Fonds de développement des territoires (FDT) – État de situation
11. Achats de logiciels PG
12. Demande d'aide financière au ministère de l'Économie et de l'Innovation – Programme d'aide d'urgence aux PME
13. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021
14. Adoption des dépenses du mois de novembre 2020
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2020-12-163



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-12-164

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 16.1 *Prolongation de l'Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs*, le point 16. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2020

Résolution 2020-12-165

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2020, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2020

Il n'y a pas de suivi.

6• Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2020

Résolution 2020-12-166

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2020, tel que déposé.

7• Adoption du procès-verbal de la séance sur le budget tenue le 25 novembre 2020

Résolution 2020-12-167

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance sur le budget tenue le 25 novembre 2020, tel que déposé.

8• Avis définitif de vente d'immeubles pour taxes impayées 2019

Résolution 2020-12-168

Considérant la transmission par les municipalités de leur liste respective de vente d'immeubles pour taxes impayées en mars 2019 ;

Considérant l'avis public de vente d'immeubles pour taxes impayées publié par la MRC de l'Île d'Orléans le 16 avril 2019 (1^{er} avis) et le 25 avril 2019 (2^{ième} avis) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant la transmission dudit avis public de ventes d'immeubles pour taxes impayées au bureau de la publicité des droits le 8 mai 2019 ;

Considérant la tenue de la vente d'immeubles pour taxes impayées au montant de 46 765,39 \$ le 13 juin 2019 pour le 2824, chemin Royal, Sainte-Famille, Île d'Orléans, propriété de M. Jude Morency, pour les lots suivants : 38-3, 38-4, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Famille, Île d'Orléans avec bâtiment ;

Considérant l'émission d'un certificat d'adjudication émis à M. Christopher Asselin et Mme Lysanne Huot, adjudicataires, du 2370, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, pour un montant de 122 000 \$, payé via une traite universelle en dollars canadiens ;

Considérant l'arrêté 2020-4251 de la ministre de la Justice du Québec du 15 mars 2020, stipulant que les « délais de prescription extinctive et de déchéance en matière civile sont suspendus jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 » :

Considérant que le 13 juillet 2020, la ministre de la Justice et la Juge en chef du Québec ont annoncé la levée de la suspension des délais en matière civile et pénale (malgré que l'état d'urgence sanitaire soit toujours en vigueur) et ce, à compter du 1er septembre 2020 ;

Considérant que le délai pour exercer le droit de retrait de M. Jude Morency a ainsi été suspendu du 15 mars 2020 jusqu'au 31 août 2020 inclusivement ;

Considérant que le délai qui aurait normalement expiré durant cette période, soit le 13 juin 2020, a recommencé à courir le 1er septembre 2020, pour la période qui restait à écouler avant la suspension, soit quatre-vingt-dix (90) jours ;

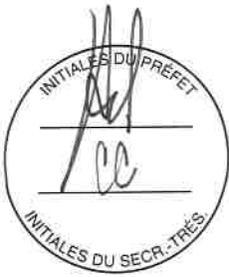
Considérant la non-utilisation du droit de retrait par M. Jude Morency entre le 14 juin 2019 et le 14 mars 2020, ni entre le 1er septembre 2020 et le 30 novembre 2020 ;

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de :

- procéder à l'avis définitif de la vente d'immeubles pour taxes impayées du 2824, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, propriété de M. Jude Morency, pour les lots suivants : 38-3 et 38-4 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans avec bâtiment, en faveur de M. Christopher Asselin et Mme Lysanne Huot, adjudicataires, du 2370, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;
- d'autoriser M. Harold Noël, préfet et Mme Chantale Cormier, directrice générale, à signer les documents afférents.

9• Adoption du Règlement 2020-02 reportant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2020

Résolution 2020-12-169



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la MRC doit, sur demande des municipalités locales ou commissions scolaires, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

Attendu que les immeubles doivent normalement être vendus à l'enchère publique le 2^e jeudi du mois de juin de chaque année ;

Attendu que le 5^e alinéa de l'article 1026 du Code municipal du Québec permet à la MRC de fixer, par règlement, toute autre date pour la vente des immeubles ;

Attendu que le conseil de la MRC, par l'adoption du règlement 2020-01 le 7 octobre 2020, fixait exceptionnellement au 2^e jeudi du mois de décembre 2020, la vente des immeubles pour non-paiement des taxes, effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

Attendu que la vente des immeubles pour non-paiement des taxes ne pourra avoir lieu comme prévu, étant donné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie qui sévit en 2020 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 25 novembre 2020 ;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement ;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de reporter exceptionnellement à une date ultérieure, la date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes prévue le 10 décembre 2020, effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

En Conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** que le règlement numéro 2020-02 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1. Date pour la vente des immeubles

Qu'en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec et de la pandémie qui sévit en 2020, la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes de l'année 2020 effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, est reportée exceptionnellement à une date ultérieure.

Article 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

10• Surplus non affectés du Fonds de développement des territoires (FDT) – État de situation

Résolution 2020-12-170

Considérant que le Parc maritime de St-Laurent est en processus de finalisation de sa structure de financement pour un projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans, via le Fonds régional de la Capitale-Nationale-volet Île d'Orléans (FRCN), a engagé, sous certaines conditions, en août 2019, la somme de 100 000 \$ sous forme de subvention, pour le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au Parc maritime ;

Considérant qu'advenant une contribution de la MRC de L'Île-d'Orléans via un fonds autre que le FRCN, le Secrétariat de la Capitale-Nationale pourrait rendre disponible la somme de 100 000 \$ sous forme de subvention, pour le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au Parc maritime ;

Considérant que les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT), maintenant appelé le Fonds région et ruralité (FRR) s'élèvent minimalement à 91 000 \$ en date du 9 décembre 2020 et que le projet du Parc maritime de St-Laurent pourrait y être admissible ;

Considérant que la somme résiduelle manquante, soit autour de 9 000 \$, pourrait être accordée via le Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale de la MRC pour ledit projet de construction ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- que l'engagement en 2019, initialement prévu par la MRC de l'Île d'Orléans via le Fonds régional de la Capitale-Nationale-volet Île d'Orléans (FRCN), le soit plutôt et ce, aux mêmes conditions qu'en 2019 :
 - via les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR) pour une subvention de 91 000 \$ octroyée au Parc maritime de St-Laurent pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel ;
 - via le Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale pour une subvention de 9 000 \$ octroyée au Parc maritime de St-Laurent pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel ;
- que le préfet, M. Harold Noël et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, soient mandatés pour signer tous les documents afférents.

11• Achat logiciels PG

Résolution 2020-12-171

Attendu la volonté d'améliorer le service aux citoyens pour l'émission des permis municipaux ;

Attendu la volonté d'assurer l'efficacité du service d'aménagement du territoire pour les citoyens, les municipalités et l'ensemble des parties prenantes régionales ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la MRC utilise déjà le logiciel AccèsCité Territoire et que des modules supplémentaires sont disponibles ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'achat des modules suivants de AccèsCité Territoire, pour un montant n'excédant pas 30 000 \$, excluant les taxes applicables, à même les surplus cumulés non affectés de la MRC :

Modules	Prix des licences	Services professionnels
Permis en ligne	3 310 \$	16 450 \$
Transfert Paiements Permis en ligne	3 000 \$	Prix par transaction : 0,25 \$
Qualité des services	2 500 \$	2 630 \$
	8 810 \$	19 080 \$

12• Demande d'aide financière au ministère de l'Économie et de l'Innovation - Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME)

Résolution 2020-12-172

Attendu que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt de 39 474 \$ pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI) ;

Attendu que le 22 juin 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé l'avenant 2020-1 audit contrat de prêt pour hausser son montant à 123 584 \$, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

Attendu que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, créant le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lesquelles se sont traduites par la signature de l'avenant 2020-2 au contrat de prêt pour le programme Aide d'urgence aux PME convenu entre le gouvernement du Québec et la MRC ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 123 584 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-03 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, montant additionnel déjà engagé et versé à la hauteur de 90% ;

Attendu qu'il y a lieu que la MRC demande au gouvernement du Québec de hausser de 125 000 \$ le montant de prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- demande au gouvernement du Québec de hausser de 125 000 \$ le montant du prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;
- autorise le préfet, M. Harold Noël, à signer tout document afférent en lien avec cette demande.

13• Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021

Résolution 2020-12-173

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le calendrier des séances du Conseil des maires pour 2021, à la suite d'une modification apportée à la date de la séance du mois d'octobre.

14• Adoption des dépenses du mois de novembre 2020

Résolution 2020-12-174

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2020, lesquelles s'élèvent à 608 928,54 \$.

15• Correspondance

15.1 Gouvernement du Québec

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, annoncent que la contribution financière du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de l'entente conclue en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier s'établira à 1 054 022 \$ pour les volets 1a et 2.

16• Varia

16.1 Prolongation de l'Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs

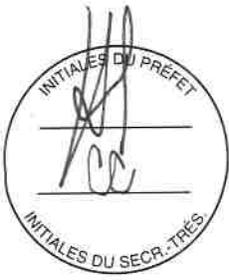
Résolution 2020-12-175

Considérant que l'entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs arrivera à échéance le 31 décembre 2020 ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de prolonger de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 mars 2021, l'entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs.

17• Période de questions

Nous n'avons reçu aucune question de citoyens par écrit.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

18• Levée de la réunion

Résolution 2020-12-176

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 19h46.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 3 février 2021 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet